

# ALLIANCE PARIS LUMIÈRES

## APPEL À PROJETS RECHERCHE

### CAMPAGNE 2027

#### Lettre de cadrage

L'Alliance Paris Lumières lance sa campagne d'appel à projets - AAP - Recherche pour l'année 2027. Cette note vise à accompagner les équipes scientifiques qui souhaitent déposer un projet de recherche dans le cadre de cet AAP.

#### A – L'Alliance Paris Lumières

L'Université Paris 8 et l'Université Paris Nanterre ont souhaité renouveler les liens qu'elles entretiennent depuis 2012 dans le cadre du PRES Paris Lumières puis de la ComUE « Université Paris Lumières » - UPL. En s'adaptant au nouveau contexte institutionnel de l'ESR, les deux universités et leurs partenaires – membres fondateurs et membres associés – poursuivent leur collaboration sous un nouveau format d'association, celui d'une convention de coordination territoriale « Alliance Paris Lumières » - cf. arrêté ministériel du 26 août 2025.

##### 1. Membres fondateurs aux côtés de l'Université Paris 8 et de l'Université Paris Nanterre :

- L'Académie Fratellini
- Le CEDIAS-Musée social
- Le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains
- Le Pôle Sup'93

##### 2. Membres associés :

- Les Archives nationales
- La Bibliothèque nationale de France
- Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou
- L'Institut National de l'Audiovisuel
- L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI)
- Le Musée du Quai Branly – Jacques Chirac
- Le Palais de la Porte Dorée.

L'Alliance Paris Lumières forme ainsi un collectif d'excellence inédit où universités, institutions de la culture et acteurs de l'intervention sociale dialoguent pour mieux comprendre les héritages du passé et éclairer les grands défis du monde contemporain.

Les principaux objectifs stratégiques sont issus du volet commun du contrat de site de la ComUE Paris Lumières, à savoir :

- amplifier des projets communs – actions de partenariat et d'innovation – en matière de formation, recherche et transformation numérique ;
- renforcer la responsabilité sociale des universités et établissements partenaires.

## B – Calendrier de la campagne d’AAP Recherche de l’Alliance Paris Lumières

Dates	Étapes
Ouverture de l’appel	Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2026
Date limite de dépôt	Vendredi 2 octobre 2026 à 12 heures (heure de Paris)
Sélection des lauréats	Novembre 2026
Diffusion des résultats	Décembre 2026
Conventionnement et versement financier	Février 2027

Le **formulaire** lié à un projet de recherche sera à **remettre au plus tard le vendredi 2 octobre 2026, à 12h (heure de Paris)**. Aucun document ne sera accepté hors délai.

Le dépôt sera à effectuer à l’adresse électronique suivante → [aapAPL2027@a-plum.fr](mailto:aapAPL2027@a-plum.fr). Un accusé de bonne réception sera adressé en retour au dépositaire.

**Important** : le dépôt consiste en l’envoi d’un **unique document en format PDF**.

## C - Les 2 dispositifs de l’AAP Recherche de l’Alliance Paris Lumières

Les projets peuvent être :

1. annuel
2. pluriannuel sur 2 ans

Ces dispositifs peuvent porter sur les quatre thèmes scientifiques suivants :

- Thème 1 – Culture, patrimoine et médias
- Thème 2 – Créations
- Thème 3 – Faire monde commun
- Thème 4 – Transition numérique

En complément de ces quatre thèmes, **il est possible de soumettre un projet de recherche – dit « projet blanc » – sur une autre thématique que celles susmentionnées.**

## **D - Les critères de sélection et les modalités d'évaluation adoptées**

Chaque projet devra être porté par au moins deux personnes.

**La porteuse ou le porteur à titre principal (porteur n° 1) devra être une ou un enseignant-chercheur de l'Université Paris 8 ou Paris Nanterre.** Les doctorant.e.s, post-doctorant.e.s ou les personnes en situation d'éméritat peuvent participer au projet, mais ne peuvent pas en être les « porteurs ».

**La porteuse ou le porteur n° 2 devra être issu d'un établissement membre fondateur ou associé de l'Alliance, autre que celui du porteur n° 1.**

**La porteuse ou le porteur n°3, s'il y a, devra être issu d'un établissement membre fondateur ou associé de l'Alliance ou d'un établissement membre fondateur de l'établissement public Campus Condorcet.**

### **→ Les attendus pour l'évaluation des projets**

Les projets proposés dans le cadre de l'AAP Recherche de l'Alliance Paris Lumières 2027 seront retenus en fonction de différents critères. Ainsi, seront soutenues les recherches qui :

- incarnent les collaborations entre les établissements universitaires, ainsi qu'avec les établissements non universitaires, membres fondateurs ou associés de l'Alliance ;
- permettent de mettre en place d'importants partenariats de cofinancement ;
- témoignent d'une dimension internationale ;
- portent une attention à la dimension « science ouverte » et aux relations entre science et société (SAPS)

**NB 1 :** il n'y a pas d'ordre établi dans les items susmentionnés et il n'est pas obligatoire de répondre à tous ces critères.

**NB 2 :** Pour les projets pluriannuels, les porteurs s'engagent à répondre à des AAP de type ANR ou Horizon Europe à l'issue des deux années de financement ou bien à nouer des partenariats de recherche avec d'autres partenaires (universités, organismes scientifiques, associations, administrations, entreprises etc.).

### **→ Les modalités d'évaluation des projets :**

Les projets déposés seront examinés par le Comité scientifique et stratégique de l'Alliance Paris Lumières. Les porteurs de projet, qu'elles ou ils soient lauréats ou non, seront informés des résultats.

## **E – En cas de questions ou demandes d'explication**

Les porteuses et porteurs sont invités à se tourner vers leur gestionnaire de laboratoire et/ou les directions de la recherche des universités Paris 8 et Paris Nanterre.

La Direction de l'Alliance ([direction@a-plum.fr](mailto:direction@a-plum.fr)) se tient également à leur disposition.

## F – Règlement financier

- Le montant maximal pouvant être demandé par projet est de **20K€ par an**.
- Que le projet soit annuel ou pluriannuel, il est attendu un ou des cofinancements plus ou moins importants ; à noter que **l'unité de recherche de la porteuse ou du porteur du projet doit nécessairement cofinancer** la proposition de recherche (minimum 500 euros).
- Pour les projets pluriannuels, il est attendu que les équipes indiquent les dépenses envisagées pour les années N, N+1, voire N+2.
- Les dépenses suivantes ne seront pas prises en charge par le financement de l'Alliance Paris Lumières, elles sont donc inéligibles :
  - L'achat d'ouvrages/articles/documents au-delà de 1.000 €
  - Les frais de location de salles/lieux pour des rencontres
  - Les imprimantes, ainsi que les cartouches d'encre
  - L'achat d'ordinateurs (fixes, portables) au-delà du montant de 1.200 €
  - Le recrutement d'un support de poste niveau post-doctorat.
- Afin que le comité d'évaluation *ad hoc* saisisse au mieux les dépenses envisagées, les porteuses ou porteurs du projet sont fortement invités à **détailler les postes de dépenses** : ainsi, pour l'organisation de rencontres, le nombre de personnes ou de jours/nuits concernés, le nombre de participants ou de besoins en transport ou en restauration seront indiqués avec précisions.

### Exemple 1 :

Dépense : restauration « pour un colloque » : 900 €.

Cette présentation n'est pas explicite. Indiquer : restauration « pour un colloque » : 3 repas déjeuner X 20 participants X 15€ (prix unitaire) = 900 €

### Exemple 2 :

Dépense : transport « intervenants pour un colloque » : 1.800 €.

Cette présentation n'est pas explicite. Indiquer : transport « intervenants pour un colloque » : 3 A/R de France, 3 A/R en Europe = 1800 €.

- **Aucun frais de gestion** n'est à indiquer dans le budget prévisionnel, ni à intégrer dans les dépenses en cas de projet lauréat à l'AAP Recherche de l'Alliance Paris Lumières.

### 1. Dépenses en fonctionnement

- Pour les frais de mission en Europe et hors Europe, nous vous invitons à consulter les documents internes de l'établissement.

Pour UPN : « Règles et principes sur les déplacements professionnels de l'Université Paris Nanterre » : [ici](#)

Pour UP8 : « Frais de mission : démarches et formulaires » : [ici](#)

○ Modalités de calcul de la mission

Pour la durée de la mission, le calcul s'effectue comme suit : à la durée effective du séjour s'ajoutent deux jours prenant en compte le temps de voyage. Par exemple : une mission de 3 jours en Europe = 5 jours.

Dans tous les cas où cela est possible et pour toute mission inférieure à 500 kms, les moyens de transport écoresponsables devront être privilégiés. S'il existe une politique de déplacements au sein de l'établissement, s'y référer.

<b>Manifestations &amp; Rencontres</b>	<b>Aide financière maximum</b>
Manifestation scientifique – Séminaire	2.000 € (6 séances au moins)
Manifestation scientifique – Journée d'étude	1.100 €/jour
Manifestation scientifique – Colloque	1.600 €/jour
Événement artistique (exposition, concert-débat, conférence grand public, etc.)	2.000 €
Événement SAPS (Science avec et pour la société)	2.000 €

**NB** : les AAP n'ont pas pour vocation de financer une manifestation scientifique seule. Elle devra représenter l'aboutissement d'un programme de recherche comportant, par exemple, un ensemble de séminaires ou d'ateliers préparatoires s'inscrivant dans un programme de recherche.

- Pour les stagiaires : recours à un ou plusieurs stagiaires autorisé (licence ou master).

- Autres dépenses : petit matériel de bureau ou des fournitures, acquisitions d'ouvrages ou d'articles, petit matériel informatique sont acceptés.

## 2. Dépenses en équipement

- Pour les ordinateurs

Les AAP Recherche de l'Alliance Paris Lumières n'ont pas pour vocation de pourvoir en informatique les laboratoires.

- Autres types de matériels

Selon les projets, caméra, tablette ou encore micro pourraient être acceptés dans les dépenses, tant que le besoin est justifié et explicité. Des logiciels et des disques durs pourront aussi être acceptés

## 3. Dépenses en personnel :

Se référer à la grille indiciaire de votre établissement pour des emplois contractuels, et en fonction des statuts de personnels souhaités.

Les stagiaires ne sont pas des « personnels » ; si vous souhaitez recruter des stagiaires, il faut les indiquer en dépenses de fonctionnement – ils toucheront une gratification et non un salaire.

La rémunération d'artistes ou d'intermittents du spectacle est éligible.

-----

## ANNEXE 1

### THEMES SCIENTIFIQUES DE L'ALLIANCE PARIS LUMIERES

#### Thème 1 – Culture, patrimoine et médias

Mots clés associés : archives, histoires, musées, traductions, humanités numériques, culturalisme et naturalisme, multilinguisme, interculturalité, les temps et les mémoires, l'influence et ses réseaux, espace public et médias, processus d'information et de désinformation, transmissions, etc.

#### Thème 2 – Créations

Mots clés associés : arts plastiques, littérature, cinéma, danse, théâtre, photographie, musique, vidéos et arts numériques, informatique, arts et migrations, recherche-crédation, croisements arts-SHS, industries culturelles et créatives, etc.

#### Thème 3 – Faire monde commun

Mots clés associés : démocratie et société inclusive, discriminations, justice sociale, accès aux droits, vulnérabilités, diversité ethnique et racisme, classes sociales, âge(s), genre, sexualités, imbrication des mondes économiques, sociaux, environnementaux, transition écologique, territoires, développement durable et responsabilité sociétale, etc.

#### Thème 4 – Transition numérique

Mots-clés associés : numérisation de la société, intelligence artificielle, communs numériques, infrastructures numériques, numérique soutenable, humanités numériques, transformation des pratiques pédagogiques et de recherche, travail et numérique, démocratie et numérique, cybersécurité, création et numérique, technologies numériques émergentes et société, etc.

